Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Recu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID: 059-265906115-20240627-CCAS_2024_10-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le quatorze juin deux mil vingt-quatre.

Nombre de membres en exercice: 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme Isabelle VERGER – Mme France DECLERCK – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés: . Mme Christiane MEURILLON - Mme Anne-Sophie LIAGRE.

Secrétaire de séance : M. Philippe MAZELIE.

N° 2024-10 - Objet : Acceptation d'un don par le CCAS.

Rapporteur: M. Thierry BONTE.

La société A Prime Group, société de production audiovisuelle située 112 avenue Jean-Baptiste Clément à Boulogne-Billancourt, a fait don d'une somme de 500,00 € au CCAS de Verlinghem par virement sur le compte du SGC d'Armentières.

Le don est fait à titre gratuit et n'est grevé d'aucune condition ni charge. Il n'est donc pas de nature à entraîner des charges supplémentaires pour le CCAS.

En application de l'article L. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance.

La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, a effet du jour de cette acceptation.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide

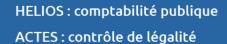
- d'accepter le don d'une somme 500,00 € (cinq cents euros) de la société A Prime Group ;
- d'imputer cette somme à l'article 756 du budget du CCAS :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, Philippe MAZELIE.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en Préfecture le . 2.2 10.1 10.2 1 et la publication le . 25.1 10.1 10.1 Le Président, Thierry BONTE.









Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: Verlinghem CCAS |Utilisateur: PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

| Numéro de l'acte : | CCAS_2024_10 |
|--|--|
| Objet: | Acceptation d'un don |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-06-27 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières: | 7.6 - Contributions budgetaires |
| Identifiant unique: | 059-265906115-20240627-CCAS_2024_10-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification: | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive:

| Fichier | Туре | Taille |
|--|-----------------|--------|
| Enveloppe métier | text/xml | 846 o |
| Nom métier : | | |
| Document principal (Délibération) | application/pdf | 81 Ko |
| Nom original : del_ccas_2024_10.pdf | | |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-059-265906115-20240627-CCAS_2024_10-DE-1-1_1.pdf | | |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 4 juillet 2024 à 08h58min04s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 4 juillet 2024 à 08h58min05s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 4 juillet 2024 à 09h00min59s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 4 juillet 2024 à 09h01min10s | Reçu par le MI le 2024-07-04 |